

Eure-et-Loir → Actualité

AMÉNAGEMENT ■ Le premier Contrat de ruralité a été conclu, hier, dans le Perche, avec le ministre Jean-Michel Baylet

Une première année dotée de 1,5 million d'euros

En venant signer, hier, à Nogent-le-Rotrou, le premier Contrat de ruralité avec le Pôle Perche, Jean-Michel Baylet a paraphé un chèque d'un million et demi d'euros pour le territoire.

Stéphane Marchand
stephane.marchand@centrefrance.com

En accueillant, hier, au château de Nogent-le-Rotrou, le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités locales, le maire (PRG) de la ville, François Huwart, n'a pas caché la vieille amitié qui le lie à Jean-Michel Baylet.

Le ministre (PRG) n'a pas plus occulté la profonde affection qu'il porte à Harold Huwart, le vice-président (PRG) de la Région Centre-Val de Loire. Mais il a aussi témoigné son respect au travail accompli par le président du Pôle territorial du Perche, Jean-Pierre Jallot, et son équipe.

« Vous êtes des champions ! »

C'est donc quasiment entre amis que s'est conclu ce tout premier Contrat de ruralité, au niveau national, entre l'État et le Pôle territorial du Perche qui apporte, dès 2017, une manne financière de l'État de 1,5 million d'euros sur seize projets structurants répartis sur le Perche eurélien (voir nos éditions de mercredi et d'hier).

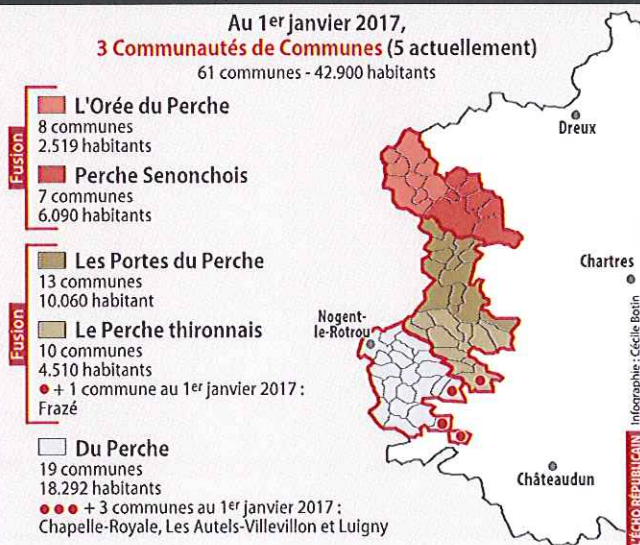
« Vous êtes des champions, a salué le ministre, de toute sa verve tarn-et-garonnaise, car il faut rappeler que ces Contrats de ruralité ont été lancés il y a à peine six mois. Ils sont



SIGNATURE. Jean-Pierre Jallot et Jean-Michel Baylet ont paraphé l'accord-cadre du Contrat de ruralité pour le Perche eurélien. PHOTO : QUENTIN REIX

le pendant des Contrats de l'État permet de financer la revitalisation des centres-bourgs et le développement du tourisme. ■

Le découpage du Pôle territorial du Perche



Une enveloppe revue à la hausse



VISITE. Le ministre Jean-Michel Baylet (à gauche) n'est pas venu les mains vides, hier, à Orléans. PHOTO PASCAL PROUST

L'enveloppe accordée par l'État dans le cadre du Contrat de plan a été revue à la hausse. Pour des investissements dans l'enseignement supérieur et la mobilité.

Jean-Michel Baylet n'est pas venu les mains vides, hier, à Orléans. Le gouvernement a décidé d'anticiper la clause de revoyure du Contrat de plan État-Région (CPER) prévue pour 2018.

Le conseil régional du Centre-Val de Loire en a profité pour défendre ses projets et s'est vu attribuer 10 millions d'euros, qui viennent s'ajouter aux 362 millions amenés par l'État dans le CPER 2015-2020. Le président de la Région, François Bonneau (PS), a rappelé combien il avait dû négocier pour que le Centre-Val de Loire ne reste pas la deuxième région la moins bien dotée de France.

La nouvelle manne de l'État est déjà fléchée, 3,9 millions d'euros sont consacrés à l'enseigne-

ment supérieur. Ils serviront à financer la troisième tranche de rénovation de l'IUT d'Orléans et à payer la restructuration de l'Insa (Institut national des sciences appliquées) de Blois.

De l'argent en plus, pour quoi faire ?

L'enveloppe mobilité est consacrée à la fois au ferroviaire et à la route. Pour le rail, 4,4 millions d'euros contribueront aux travaux de maintenance de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Quant à la route, la région bénéficie d'une aide supplémentaire pour investir dans des aménagements de créneaux de dépassement au sud de Dreux (Eure-et-Loir) et dans l'Indre, entre Issoudun et Chârost.

Il est enfin prévu une enveloppe de 5 millions d'euros pour financer des projets d'entreprises porteuses d'innovations. ■

Philippe Abline

VIE PARLEMENTAIRE

DÉSERTS MÉDICAUX ■ Philippe Vigier (UDI) « reviendra avec son texte »

La proposition de loi présentée par Philippe Vigier, le député (UDI) de Châteaudun, un ensemble de mesures pour lutter contre les déserts médicaux, a été rejetée, hier, à l'Assemblée nationale, aussi bien par la droite que par la gauche. Pour autant, précise le patron du groupe centriste à l'Assemblée nationale, « la ministre de la Santé a confirmé qu'une de mes propositions serait bien appliquée. En l'occurrence, que tout étudiant en médecine qui a terminé son internat, mais pas encore présenté sa thèse de doctorat, puisse exercer dans des cabinets médicaux avec un statut de collaborateur ».

Un coup de pouce bienvenu dans les secteurs ruraux en particulier, les plus touchés par la désertification médicale qui prive de nombreuses régions d'un accès égal aux soins pour les patients. L'une de ces régions les plus



en peine de recruter des généralistes est d'ailleurs la région Centre-Val de Loire. Ce premier pas n'est qu'un début pour Philippe Vigier, qui représente régulièrement sa proposition de loi depuis 2011. Sous Sarkozy, comme sous Hollande, à chaque fois elle est rejetée. Ce 24 novembre, c'est même un autre élu du Centre-Val de Loire, Jean-Pierre Door (Loiret) qui, au nom du groupe I.R., a assuré que « l'arme de la coercition n'a jamais fait ses preuves ».

La majorité des élus de droite comme de gauche, estiment que les mesures proposées par Philippe Vigier sur l'installation des médecins sont trop contraignantes. Entre autres propositions, le député de Châteaudun voudrait que les médecins libéraux soient tenus, à compter de 2020, de s'installer au moins trois ans dans des zones sous-dotées.

Il propose aussi des stages obligatoires en territoire manquant de médecin pour les étudiants en troisième année d'internat ou encore un numerus clausus en fonction des besoins par région. Sur ce problème du numerus clausus qui limite de nombre de places au concours, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, tout en s'opposant au texte de Philippe Vigier, a tout de même annoncé un relèvement généralisé de 11 % du nombre de médecins à former. Cela s'ajoute à la hausse ciblée sur certaines régions décidée il y a un an. Un deuxième pas donc. Mais Philippe Vigier insiste : « Je reviendrai avec mon texte, ce sera peut-être sous Fillon ou sous Juppé. » ■

Éric Moine
eric.moine@centrefrance.com

Les apprentis récompensés



CÉRÉMONIE. Les jeunes apprentis en boulangerie et en pâtisserie d'Eure-et-Loir ont reçu leur diplôme, mardi, au CFA Interpro, à Chartres, lors d'une cérémonie voulue par l'établissement et la chambre patronale de la boulangerie-pâtisserie d'Eure-et-Loir. Cette année, environ 90 jeunes sont sortis de leur apprentissage avec un CAP, une mention complémentaire ou un bac professionnel. « Le secteur "farine" est le seul à organiser ce type de cérémonie. C'est un témoignage fort adressé à ces jeunes », affirme le président du CFA d'Eure-et-Loir, Denis Brichet. Sur l'ensemble des diplômés, la quasi-totalité est en activité.